

Délibération N° 2021-85

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 novembre 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L713-9, et D713-2 et suivants ;
 - Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
 - Vu** la délibération 2014-34 du 19 mai 2014 portant approbation des statuts de l'IUT Lumière ;
 - Vu** la délibération du Conseil de l'IUT Lumière en sa séance du 9 novembre 2021,
- Après** avoir entendu le Directeur de l'IUT Lumière

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de la révision des statuts de l'IUT Lumière.

Le Conseil d'administration approuve la révision des statuts de l'IUT Lumière, joints en annexe.

La présente délibération est adoptée par 26 voix pour.

Membres en exercice : 36
Quorum de présence : 18
Présents et représentés : 29
Dont :
Pour : 26
Abstentions : 3

Fait à Lyon, le 29 novembre 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 3 décembre 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 3 décembre 2021